

//// Nématicide cultures légumières



Nématicide de biocontrôle qui améliore les rendements.

BioAct PRIME



// Fiche d'identité

Principe actif

Spoires du champignon *Purpureocillium lilacinum* souche 251

Cibles

Nématodes parasites (*Meloidogyne sp.*, *Heterodera sp.*, *Pratylenchus sp.** ...)

Cultures

Large spectre de cultures légumières (solanacées, cucurbitacées, carotte...)

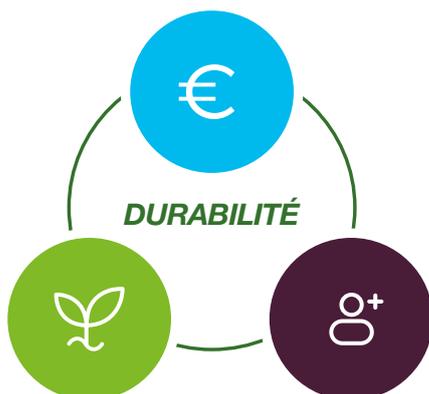
Formulation

DC – Liquide

Dose / Mode d'application

0,75 L/ha, goutte à goutte (légumes, fruits), application localisée à basse pression (≤ 2 bars, à 15-20 cm du sol) dans ou sur la raie de semis (carotte)

// Bénéfices



ENVIRONNEMENTAL

- // Application en goutte à goutte (selon culture)
- // Pas d'effet négatif sur les nématodes utiles

ÉCONOMIQUE

- // **Efficacité** sur les 3 genres de nématodes*
- // **Gain de rendement** encore amélioré avec plusieurs applications de BioAct Prime pour maîtriser différentes générations de nématodes
- // Très bonne **sélectivité** quelle que soit la culture traitée

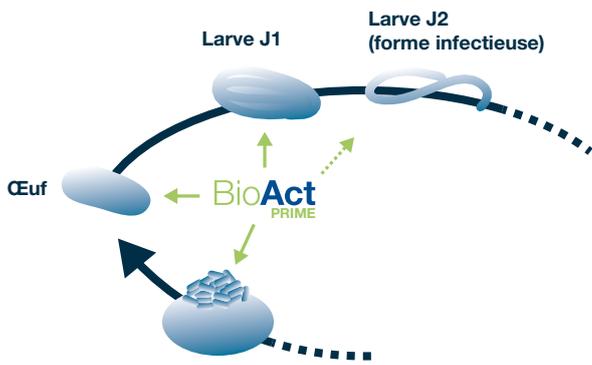
SOCIÉTAL

- // **Solution naturelle de biocontrôle**
- // Pas de LMR, ni résidus
- // **Pratique** à mettre en oeuvre : applications multiples (selon culture), formulation liquide, dose par hectare réduite
- // Utilisable en **Agriculture Biologique**

*en attente de résultats sur *Pratylenchus sp.*

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

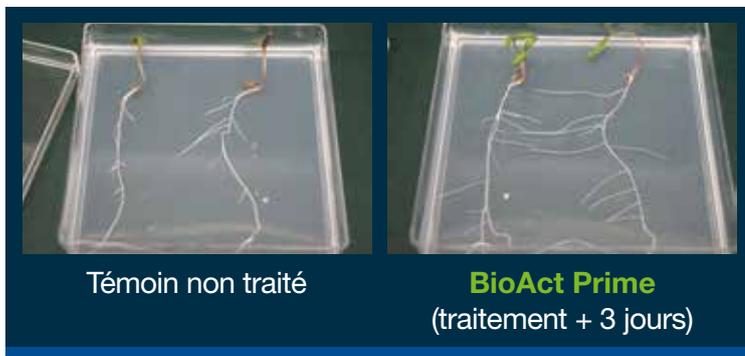
// Mode d'action



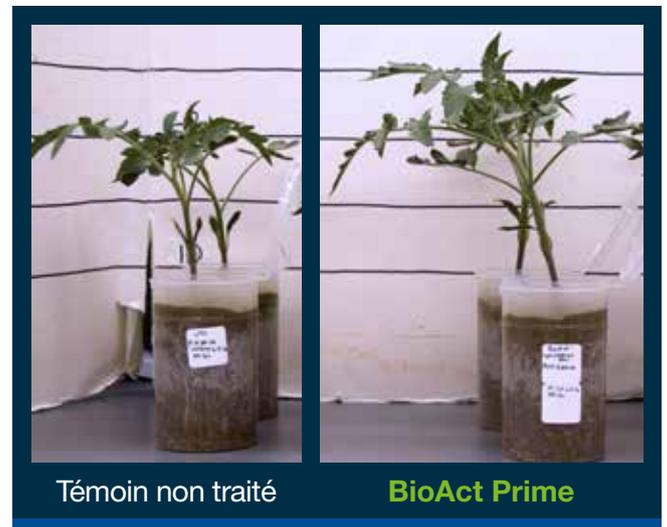
- > **BioAct Prime** est actif sur les formes immobiles des nématodes à galles (stade oeuf et jeune larve (J1)).
- > Les spores en germination doivent être en contact des nématodes.
- > Le mycellium pénètre la paroi des oeufs ou les larves de nématodes. Le champignon tue le nématode infecté en se nourrissant de son contenu.

// Effets physiologiques du BioAct Prime

Amélioration du développement racinaire (sans nématodes)

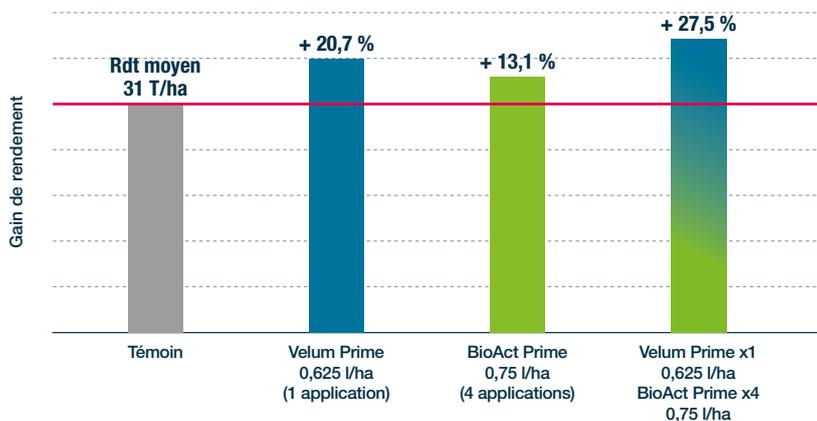


Amélioration du développement végétatif (sans nématodes)



// Bénéfices sur le rendement

Moyenne de 7 essais sur tomate.



Amélioration du rendement grâce aux 4 passages de BioAct Prime

En cas de forte infestation, le programme combinant **BioAct Prime** et **Velum Prime** permet d'obtenir un niveau de rendement encore supérieur et de contrôler les attaques de nématodes sur tout le cycle culturel.

En France, à vos côtés,
pour sécuriser le rendement de vos cultures légumières avec u



// Recommandations de stockage

Ne pas stocker le produit plus de :

- **24 mois** dans un local où la température peut dépasser **20°C**.
- **12 mois** dans un local où la température peut dépasser **30°C**.



« BioAct Prime est une nouvelle solution de biocontrôle pour lutter contre ces parasites invisibles du sol que sont les nématodes. Il répond aux attentes d'une production durable et grâce à son mode d'action unique, c'est un produit sans équivalent sur un large spectre de cultures légumières dans le marché d'aujourd'hui. De plus, le côté pratique de sa formulation liquide, sa dose, la possibilité de renouvellement de traitement et son mode d'application par goutte à goutte pour une majorité de cultures offriront un gain de temps à l'agriculteur. »

Alain Callendret,
Responsable technique
cultures légumières

// Usages

Usages autorisés en plein champ et sous abri

Cultures	Nb d'applications	BBCH
Tomate, aubergine	7/an	BBCH 12-89
Concombre, courgette, cornichon	7/an	BBCH 12-89
Melon, pastèque, potiron	7/an	BBCH 12-89
Poivron, piment	7/an	BBCH 12-89
Fraisier	7/an	BBCH 00-89
Asperge	7/an	BBCH 00-89
PPAMC	4/an	BBCH 00-89

Application :

Par goutte à goutte ou arrosage localisé. À la plantation ou semis et tous les 28 jours minimum jusqu'au max du nombre d'applications autorisées.

Dose : 0,75 L/ha

DAR : 1 jour

DRE : 48 h

Usages autorisés en plein champ

Cultures	Nb d'applications	BBCH	DAR
Carotte ^{(2) (3) (4)}	3/an	BBCH 00-45	3 jours
Tabac ⁽¹⁾	4/an	BBCH 00-89	-

Application :

Par goutte à goutte ou arrosage localisé

Dose : 0,75 L/ha

DRE : 48 h

(1) À la plantation ou semis et tous les 28 jours minimum jusqu'au max du nombre d'applications autorisées.

(2) Application localisée à basse pression ≤ 2 bars à 15-20cm du sol dans la raie de semis ou sur la raie de semis possible.

(3) Portée entière de l'usage : Carotte, céleri rave, panais, persil à grosse racine, raifort, topinambour et salsifi / scorsonère.

(4) Les applications en post-levée de la carotte sont déconseillées à cause d'un potentiel manque de sélectivité.



Sensibilisation cutanée, catégorie 1 • Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 • Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2.



ATTENTION :

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Velum® Prime : 400 g/l fluopyram • AMM n°2160397 • Détenteur d'homologation : Bayer SAS • ® Marque déposée Bayer

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2.



ATTENTION :

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.



bayer-agri.fr

Bayer S.A.S.
Division Crop Science / Crop Protection
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 Lyon Cedex 09
France
www.bayer-agri.fr

Bayer Service Infos
0 800 25 35 45 **Service & appel gratuits**